

Pantin, le 28 novembre 2020



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FSGT *Fédération Sportive
et Gymnique du Travail*

14 rue Scandicci
93508 Pantin Cedex
Tél. : 01 49 42 23 19
Fax : 01 49 42 23 60

direction@fsgt.org

f FSGT sport populaire
T FSGT officiel

**La Fédération Sportive
et Gymnique du Travail
(FSGT) compte
270 000 pratiquant.e.s,
5000 clubs et propose
une centaine d'activités
physiques, sportives,
culturelles et artistiques,
compétitives et non
compétitives.
Créée en 1934
dans la lutte contre
le fascisme,
elle promeut le droit
d'accès au sport de toutes
et tous en se donnant
comme objectif
le développement
de contenus d'activités,
de vie associative
et de formation adaptés
aux besoins
de la population.**



Covid-19 : Reprise progressive des activités associatives sportives

Suite aux annonces de déconfinement progressif notamment pour le sport, la FSGT formule deux propositions : une reprise des activités associatives collectives en extérieur pour les adultes dès le 15 décembre et une dérogation au couvre-feu pour le sport amateur.

Les annonces du président de la République du 24 novembre puis les précisions données par le gouvernement ouvrent enfin la possibilité d'une reprise progressive des activités associatives et sportives pour toutes et tous au plus tard au 20 janvier 2021, si les conditions sanitaires le permettent.

Dès le 28 novembre et avec le respect des règles de distanciation, les mineurs pourront reprendre toutes les activités sportives associatives en extérieur, collectives et individuelles, puis le 15 décembre en intérieur.

La pratique d'une activité sportive pour les adultes redevient possible dès le 28 novembre dans les équipements de plein air (sauf sports collectifs et sports de combat) pour les activités individuelles associatives dans le respect de protocoles sanitaires renforcés. Les vestiaires collectifs resteront fermés jusqu'au 15 décembre.

Les publics prioritaires que sont notamment les personnes en formation professionnelle, les personnes détenant une prescription médicale APA et les personnes en situation de handicap ainsi que l'encadrement nécessaire à leur pratique, sont autorisés à déroger aux restrictions en vigueur.

Toutes les informations officielles publiées par le Ministère des Sports font foi et sont disponibles sur [la page dédiée du site de la FSGT](#).

La FSGT souligne l'importance de cette perspective attendue par les clubs, les bénévoles, les pratiquant.e.s et répondant à des enjeux de santé publique et de socialisation indispensables en cette période de crise sanitaire, économique et sociale. L'élargissement à 3 heures et 20 km du périmètre pour les activités physiques et sportives individuelles est également un signal positif.

Néanmoins, afin de créer les meilleures conditions de reprise effective pour le plus grand nombre et de cohérence, la FSGT formule deux propositions :

- Permettre une reprise des sports collectifs et des sports de combats en extérieur pour le public adulte dès le 15 décembre. La reprise dans les équipements couverts pour les publics adultes et pour toutes les activités individuelles et collectives pouvant ensuite être effective dès le 20 janvier.

- Faire valoir la licence sportive comme attestation de dérogation au couvre-feu. Dans les faits, de nombreux entraînements ou rencontres sportives, organisés après des journées de travail ou de scolarité, ne se terminent pas avant 21h. Comme nous avons pu le constater à l'instauration du premier couvre-feu, cette jauge horaire a mis fin à l'activité de nombre de clubs, aux entraînements et compétitions.

La FSGT plaide également pour une réouverture la plus rapide possible des remontées mécaniques des stations de ski permettant également aux activités associatives de reprendre.

Nos comités et ligues, activités et clubs affiliés sont prêts à accueillir à nouveau leurs licencié·e·s, ainsi que toutes celles et ceux qui souhaitent s'inscrire pour commencer à pratiquer une ou plusieurs activités dans un cadre associatif, garant d'une pratique de proximité, de qualité, de plaisir, de convivialité et en toute sécurité.

**La Direction Fédérale Collégiale
Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)**